

GRUFFY AVENIR

"La commune de Gruffy dispose depuis le 04 septembre d'un site internet et nous nous en réjouissons. La création de ce site figurait en bonne place dans le programme de Mme le maire lors des élections de 2020.

Gruffy dispose donc maintenant, comme dans toutes les communes voisines de ce moyen d'information à destination de la population. La mise en place d'un site internet municipal rendant compte des réalisations, des projets, de l'activité et de la gestion du conseil municipal implique qu'un espace doit y être obligatoirement réservé pour l'expression libre des conseillers municipaux élus sur une autre liste que celle du maire (L. 2121-27-1 du code général des collectivités territoriales). Voici donc notre première expression.

Lors du dernier conseil municipal en date du 20 juin 2025 nous avons questionné Mme le Maire sur la participation de la société Biocoop aux travaux de réhabilitation des locaux de l'ancienne Boulangerie Dalby. Mme le Maire nous a répondu que la commune interviendrait à hauteur de 800 000 euros et que Biocoop interviendrait à hauteur de 100 000 euros dans les travaux et 100 000 euros pour l'équipement mobilier des locaux. Nous étions très loin de la clé de répartition qui avait été annoncée lors des deux réunions publiques il y a un an soit 500000 euros pour la commune et 500 000 euros pour Biocoop. Mais dans la « lettre aux habitants" du 08 août, ce sont des nouveaux chiffres qui sont annoncés soit 850 000 euros pour la commune et 500 000 euros pour Biocoop.

Enfin, lors du conseil privé en date du 06 octobre, d'autres chiffres concernant le financement nous ont été encore donnés.

Quelle information devons-nous retenir sur un sujet aussi important pour la commune et ses finances ?

Nous souhaiterions qu'un plan de financement détaillé et précis du projet et des travaux (coût de l'achat, répartition des travaux, projection de la viabilité...) soit publié dans le site internet ainsi que le projet des futurs baux de l'enseigne Biocoop et de l'atelier traiteur. Ce afin de clarifier la situation"

Berger Patricia

Antoine Claude